

## Modifiant le Règlement Sportif :

### Art. 4 - Voitures et équipements

#### 4-2. Carburant – Pneumatiques – Equipement

##### **Carburant**

Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annex en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

Pendant la COURSE de 2 Heures, le concurrent devra se ravitailler, exclusivement, aux pompes ACO installées dans les stands de 1 à 7, début de pitlane pour la distribution de carburant SP 98 : Samedi à partir de 8h00 jusqu'au Dimanche 15h00.

##### **Paiement carburant**

=> DEPOT OBLIGATOIRE d'une EMPREINTE CARTE BLEUE de 600 € à faire lors de vos Vérif. Administratives contre la Fiche pour le Contrôle Technique.

=> Encaissement juste après la course

- ✓ Le concurrent s'acquittera du montant de carburant consommé, sur présentation des reçus signés par le ravitailleur. Ces reçus seront remis par le Préposé à la pompe du circuit lors de chaque ravitaillement de carburant
- ✓ Après la course, le concurrent devra régler le montant de carburant consommé au bureau Administratif avant samedi soir 20h15 et au plus tard le dimanche avant 12h00.
- ✓ A partir du dimanche 14h00, le montant de la consommation de carburant sera prélevé sur l'Empreinte CB

##### **Procédure de ravitaillement**

- Aucun matériel de ravitaillement n'est nécessaire lors des 2H au Mans le Samedi
- Il s'effectuera, **EXCLUSIVEMENT** aux pompes des 7 premiers stands (Entrée de la pitlane)
- Une seule personne par voiture est autorisée dans la zone de ravitaillement
- Toute vitesse jugée excessive par les Officiels dans la zone de ravitaillement fera l'objet d'un rapport à la DC
- Seuls les Officiels du circuit ou du TTE sont habilités à désigner le stand d'arrêt
- Le moteur doit être arrêté, portières fermées
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote doit rester sanglé à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue genre toile ininflammable sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- Le Préposé au ravitaillement devra être équipé d'une combinaison ignifugée conforme aux normes FIA 8856-2000, de chaussures ignifugées, d'une paire de gants et d'une cagoule ignifugés conformes aux normes FIA (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée (les sous-vêtements ignifugés sont conseillés)
- Les personnels munis de lunettes de vue devront utiliser un casque avec visière ou des lunettes de type "tous travaux".
- Le service incendie du circuit sera présent sur toute la pitlane et la zone de ravitaillement essence.

*Pour tout ce qui n'est pas inscrit sur cette NOTE d'INFORMATION,  
Se référer aux REGLEMENTS SPORTIF et TECHNIQUE 2023 du TROPHEE TOURISME ENDURANCE et FREE ENDURANCE*